ART. 7 N° **42179**

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42179

présenté par M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine à l'amendement n° 25174 de M. Hutin

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« par points »

le mot:

« individualisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.